

LES PERMIS D'EXPORTATION DE CUIVRE DE JANVIER
À SEPTEMBRE 1969

Motion n° 18—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les permis accordés en vue de l'exportation du cuivre au cours de la période allant du 1^{er} janvier 1969 au 30 septembre 1969.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose cette motion au nom du député?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, comme le député s'en souviendra, en réponse à sa motion antérieure, le ministre de l'Industrie et du Commerce ne peut accéder à cette demande, car les détails concernant les demandes de permis d'exportation sont considérées comme étant confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'aux personnes qui ont le droit d'obtenir ces renseignements. Si la chose peut être utile, je pourrais ajouter que le nombre global de permis pour les exportations de cuivre durant cette période s'est élevé à 1,581. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au secrétaire parlementaire que notre Règlement ne l'autorise pas à fournir ces renseignements au stade où nous sommes de nos travaux et qu'il doit se borner à indiquer s'il est prêt à répondre à la motion.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, je demanderai au député de retirer sa motion par suite de mes commentaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné ces commentaires, selon lesquels seuls ceux qui ont légalement droit à ces renseignements les reçoivent, je prétends que le Parlement est sûrement de ceux-là.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La question est reportée à l'ordre du jour.

LES STUPÉFIANTS—LE TARISSEMENT DES SOURCES
EUROPÉENNES PAR DES SOCIÉTÉS
INTERNATIONALES

Motion n° 29—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des témoignages, réunis par le ministère de la Consommation et des Corporations montrant que certaines sociétés internationales de produits pharmaceutiques essaient de tarifier les sources d'approvisionnement dans les pays européens, comme l'a déclaré le ministre de la Consommation et des Corporations dans un discours prononcé devant l'Organisation internationale des syndicats de consommation, le 29 juin 1970.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les renseignements mentionnés dans cette motion ont été reçus à titre confidentiel et leur divulgation serait des plus préjudiciables à notre programme de baisse des prix. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré que, sur la base de ces renseignements, le gouvernement allait prendre des procédures judiciaires pour mettre fin à cette pratique. S'il avait agi ainsi, je serais d'accord, mais puisqu'il ne l'a pas fait, je ne puis être d'accord.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

[M. l'Orateur.]

LES EXPORTATIONS VERS LES É.-U. AUX TERMES DE
L'ACCORD SUR LE PARTAGE DE LA PRODUCTION

Motion n° 54—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une liste de toutes les firmes canadiennes qui ont exporté des produits vers les États-Unis en vertu de l'accord canado-américain sur le partage de la production, depuis son entrée en vigueur en 1959 jusqu'au 30 novembre 1969, précisant les matériaux, les appareils, etc., exportés ainsi que la somme totale exprimée en dollars, que ces exportations représentent.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je présente la motion au nom du député?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce a réexaminé la seconde demande du député et ne peut y acquiescer, étant donné que ce sont là des renseignements commerciaux confidentiels qui touchent la situation concurrentielle des sociétés participantes. Toutefois, le ministre serait prêt à déposer une évaluation du total en dollars et le nom des sociétés qui ont participé au programme de production partagée, si la chose convient au député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je accepter la proposition à condition que le député ait le droit d'inscrire une autre motion au *Feuilleton* s'il n'est pas satisfait?

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions exprimées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que la motion n° 54 soit censée avoir été adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA HAUSSE DU TARIF-MARCHANDISES ET L'EXPANSION
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Motion n° 65—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude entreprise au ministère de l'Expansion économique régionale concernant les effets de l'augmentation du coût du transport des marchandises sur l'expansion économique régionale, ainsi que l'a mentionné le ministre de l'Expansion économique régionale et que l'a rapporté le *hansard* dans le numéro du 18 mars 1970 à la page 5184.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le ministère étudie les effets de divers programmes fédéraux dans le cadre de son évaluation constante des régions de lente expansion. Celle-ci a cependant pour objet d'aider à élaborer des politiques et des programmes plutôt que de produire des rapports en bonne et due forme. Donc, comme il n'existe aucun rapport qui puisse être déposé, je prie le député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, même s'il n'y a pas de rapport, étant donné la hausse de 6 p. 100 du tarif-marchandises, il faudrait, me semble-t-il, fournir des renseignements à la Chambre.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.